

**Procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 mars 2015 à 20h00 au bureau communal**

Sont présents :

**CG :**

Esseiva Heger Rachel, Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Bertschy Damien, Grange David, Hänni David, Jeanneret Eddy

**Excusés :**

Maurer Ariane, Benoit Yann, Borel Kewin, Girardin Christian, Heger Yvan, Maradan Raphaël

**CC :**

Borel Yveline, Château Eric, Humbert-Droz Olivier, Känel Olivier, Raval Philippe

Catherine Simon-Vermot et Anne-Lise Monard

---

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29.01.2015
3. Présentation de la nouvelle Loi sur les finances communales, M. S. Tamburini, adjoint au Chef du Service des communes
4. Information du Conseil communal
5. Divers

**2. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015**

Sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

**3. Présentation de la nouvelle Loi sur les finances communales, M. S. Tamburini, adjoint au Chef du Service des communes**

Les conseillers généraux ont reçu 1 exemplaire du règlement communal type sur les finances des communes qui devra être adopté prochainement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Accueil, souhait de bienvenue et remerciements à M. S. Tamburini, adjoint au Chef du Service des communes qui a accepté de venir présenter les implications de ce nouveau règlement aux membres du Conseil général. Sa présentation, annexée à ce procès-verbal, traitait notamment des nouvelles règles concernant l'équilibre financier et le frein à l'endettement et des délégations des compétences financière du Conseil général au Conseil communal. M. Tamburini indique qu'il s'agit de règles complexes et contraignantes, très techniques et strictes. Son information traite également des nouveaux types de crédits : engagements, budgétaires, supplémentaires, complémentaires et urgents. Il informe aussi d'une intention de report de charges de l'Etat pour 2016 qui coûterait plus de Fr. 200.00 par habitant aux communes.

**4. Information du CC**

**Y. Borel**

***Commission de l'énergie***

Les cinq membres nommés se sont réunis une première fois, sont occupés à la lecture de la législation actuellement en vigueur au sujet de l'énergie. La commission par l'intermédiaire de S. Guyot nous donnera des nouvelles en temps voulu sur l'avancement de leurs travaux.

### ***Commission du Temple***

Réunion toutes les 6 semaines, vont effectuer une analyse physique thermique du Temple en vue du nouveau chauffage.

S. Guyot signale qu'en cas d'installation d'un câble (haut-parleur) du Temple au Collège dans les conduites du CAD, renseignements pris, il n'y a pas de risque de courants vagabonds.

### **O. Känel**

#### ***Déchets***

La cabane à containers de La Forge a finalement été fermée, une porte a été installée.

#### ***Offre d'achat d'une forêt de 30 hectares sur le territoire communal***

Le CC a fait une offre de Fr. 330'000 qui n'a pas été retenue, le propriétaire souhaite Fr. 340'000. En comptant les lods et les frais de notaire, il faut compter environ 355'000.00 Fr.

La valeur de rendement de cette forêt est estimée par l'ingénieur forestier à Fr. 1.02/m<sup>2</sup>.

E. Jeanneret se demande si, au vu de la nouvelle loi sur les finances, nous pouvons encore nous permettre un tel investissement.

P. Raval indique que le conseil communal va encore poser la question au Service des communes qui vient contrôler le bouclage des comptes 2014 mardi prochain.

Le conseil communal indique qu'en fonction des calculs déjà effectués, cet achat ne devrait être rentable que dans 20 ans pour autant que les taux actuellement en vigueur soient reconduits après 10 ans.

S. Guyot pense qu'il faut adresser comme prévu une demande à l'aide aux Montagnards couplée avec celle du CAD, dans le but de trouver quelqu'un qui prenne le déficit en charge.

P. Raval indique qu'un tel investissement a l'avantage de ne pas coûter en frais d'entretien en comparaison d'autres investissements comme les routes et autres.

#### ***Nouvelle loi sur l'aménagement du territoire***

O. Känel a participé à une première réunion qui vise à élaborer le nouveau plan régional d'aménagement du territoire.

### **E. Château**

#### ***Grippol***

E. Château informe le Conseil général qu'il ne représentera plus notre commune au Grippol.

Les conseillers communaux s'organiseront pour savoir qui reprendra le dicastère de l'Instruction publique.

### **P. Raval**

#### ***Temple 87***

Les travaux de démolition sont presque terminés. Quelques petites modifications ont été apportées au niveau de la salle de bain du 1<sup>er</sup> étage par rapport aux écoulements. Les bennes à déchets ont été déplacées derrière le hangar. Il faudra faire de la promotion pour ces appartements.

#### ***Nouvelle Loi sur la Police***

Dans le cadre de cette nouvelle loi, toutes les sociétés du village ont été convoquées pour les informer des nouvelles implications de son application. Les diverses autorisations vont coûter plus cher aux sociétés et le parcage ne pourra par exemple plus être effectué par des personnes non formées.

R. Esseiva-Heger demande si les sociétés sont contraintes d'organiser le parcage, la réponse est négative.

La commune va signer un contrat de prestations avec la Ville du Locle, car seuls des agents de sécurité formés sont habilités à effectuer des retraits de plaques, ou à notifier des actes officiels, depuis l'introduction de cette nouvelle loi, et notre commune n'a pas d'agent formé.

## ***LPdiens***

Le règlement régional est en phase d'élaboration finale, il va être proposé aux communes.

## ***Commission du feu***

Les visites de bâtiments vont reprendre, les exigences sécuritaires ont été revues à la baisse, principalement au niveau des nouvelles constructions.

D. Bertschy demande à E. Château s'il peut connaître les raisons de sa démission du Grippol.

D. Grange indique que ce sujet sera repris dans les Divers.

E. Château indique qu'il ne se sent plus capable d'argumenter un point de vue, qu'il ne défend pas. Il ne se sent plus soutenu par le Conseil communal.

## **10. Divers**

### **Répartition des classes dans la vallée**

D. Grange rappelle l'historique du dossier.

Lors de la séance d'information destinée aux parents des élèves de la vallée, le 12 février 2015, ces derniers apprennent que les élèves du degré 5 iront en classe à La Brévine dès la rentrée 2015, donc perte d'un degré à La Chaux-du-Milieu.

Suite à cette réunion un comité de parents s'est formé et a écrit un courrier au Conseil communal, afin de clarifier les points suivants : réciprocité des échanges entre les écoles de la vallée, les effectifs de La Chaux-du-Milieu, l'accueil parascolaire, les incidences sur la vie locale et culturelle en demandant une remise en question de la décision du Grippol. D. Grange lit ce courrier. Le Conseil communal a reçu le comité de parents et a soutenu leur demande.

M. Wettstein, président du Grippol a ensuite reçu une délégation du comité de parents, cette rencontre s'est bien déroulée, M. Wettstein a été à l'écoute.

D. Grange lit ensuite la réponse du Grippol reçue suite à cette entrevue. Il se dit peu satisfait de cette réponse, dans son rôle de parent, principalement vis-à-vis de l'argument de la mise en péril des lignes de Car postal si organisation d'un transport indépendant des élèves. Il a pris contact avec M. Senn de Car Postal qui indique qu'en effet les lignes peuvent être maintenues notamment par rapport à leur fréquentation.

N. Dunand demande pourquoi ne pas étudier la possibilité de déplacer les 5 enfants de La Brévine à La Chaux-du-Milieu qui pourraient bénéficier de l'accueil parascolaire plutôt que de déplacer 15 élèves de La Chaux à La Brévine qui n'a pas de parascolaire.

E. Jeanneret indique que personnellement, il trouve que le système actuel fonctionne bien et paraît plus simple que la création d'un transport La Brévine La Chaux. A choisir, il préfère envoyer ses enfants à l'école à La Brévine plutôt qu'au Locle.

Y. Borel trouve qu'il est important pour la vallée de garder des classes dans les 3 collèges.

D. Grange indique que le Grippol ne reviendra pas sur sa décision pour la rentrée d'août.

Le comité de parents se réunit dimanche soir prochain pour donner une suite à ce dossier.

Les conseillers généraux suggèrent la création d'une commission intercommunale qui réunirait 3 à 5 conseillers généraux de chaque commune de la vallée. Cette commission permettrait de rétablir un dialogue devenu difficile à ce sujet dans la vallée.

D. Grange se charge d'adresser un courrier aux autres conseils généraux pour leur proposer cette solution.

La parole n'est plus demandée, D. Grange clôt la séance à 23h30.

L'Administratrice :